

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du **30 septembre 2010 à 18h40** sous la Présidence de Monsieur Michel ILLAC, Maire.

Convocations et Affichage du **23 septembre 2010**.

PRESENTS

Mesdames Sabine COIRRE, Géraldine CUDA, Marianne DELAFOREST, Messieurs Hubert MACONE, Frédéric OUNANIAN, Marcel TURCHIULI., Adjoints au Maire.

Mesdames Sabrina BENKENOUCHE, Corinne FARAMIA-MILANTA, Karen DOSSETTO, Hélène FRANCESCHI, Mireille KRAUSE, Paulette LOPEZ, Edith MAUREL, Christelle OLIVA, Hélène VARRE,

Messieurs Roger BARRACHIN, Christophe BUONO, Jean-Michel OLIVE, Bernard PICHARD, Thierry SOUMAHORO, Pierre TETE, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS

Un pouvoir de Monsieur Mohammed BEHAIRI à Madame Marianne DELAFOREST

Un pouvoir de Monsieur Philippe TIRAN à Madame Géraldine CUDA

Un pouvoir de Monsieur Cédric RAFFIER à Monsieur Michel ILLAC

Un pouvoir de Monsieur Marc BERNARD à Madame Edith MAUREL

Un pouvoir de Madame Martine MATTEI à Monsieur Frédéric OUNANIAN

Madame Sabrina BENKENOUCHE a été nommée secrétaire de séance.

En exercice **27**
Présents **22**
Votants **27**

*Avant de commencer les délibérations, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité, de prendre en compte la nouvelle correction apportée sur le rapport **DSTU 4** afférent à l'approbation de la convention de financement de travaux avec le SMED pour l'intégration des ouvrages de distribution publique d'énergie électrique – Programme 2010 :*

- *N'ayant pas été présenté en commission N°1 compétence « environnement », il n'a reçu que l'avis favorable à la majorité de la commission N°5 du 14 septembre 2010 au titre de la compétence « travaux ».*

I. Décisions :

▪ N° 2010/013	Signature d'un contrat pour la coordination sécurité santé nécessaire aux travaux de réaménagement de l'entrée de l'hôtel de ville avec VERITAS pour un montant de 1 091,27 € H.T.
▪ N° 2010/039	Signature d'un contrat avec l'association Fanfare Majorette et Pena de Martigues pour une représentation le 14 juillet de 9h30 à 12h30 pour un montant de 225 € TTC
▪ N° 2010/043	Signature d'un marché pour l'exploitation, la maintenance, les travaux de réparation et de rénovation de l'éclairage public de la Commune d'Ensues La redonne avec la société LUMILEC, pour un montant annuel de 16 418,69 € TTC pour les postes 1 : "Prestation et moyens de gestion" et 2 : "Exploitation, maintenance et entretien courants" et un montant compris entre 11960 et 41860 € TTC pour le poste 3 : "travaux de réparation et de rénovation de l'éclairage public"

▪ N° 2010/046	Signature d'un contrat avec l'association "Les Amis de Mistral Blues" pour une partie de l'animation gratuite de la soirée du 5 juin de 21h à 22 h
▪ N° 2010/047	Mise en place d'une régie de recette auprès du service Structure Multi-Accueil Petite Enfance de la commune d'Ensuès La Redonne sise à la Structure Multi accueil Petite Enfance avec un montant maximum d'avance de 15 000 € .
▪ N° 2010/048	Mise au pilon et suppression revues abîmées & don au CLSH, crèche & écoles sans contrepartie des N° convenables
▪ N° 2010/050	Signature d'une convention avec Croq' vacances pour le séjour et l'hébergement du 20 au 29 juillet du centre ado pour un montant de 2 557,40 € TTC.
▪ N° 2010/051	Signature d'un contrat de prestations avec In Terra Corsa comprenant l'hébergement et les activités du 22 au 27 juillet 2010 pour le centre ado. Pour un montant de 1 886 € TTC.
▪ N° 2010/054	Signature d'un contrat avec Art'Production et l'Orchestre Lakota pour l'animation de la fête de la musique le 21 juin de 20h00 à 2h00 pour un montant de 4 151 € TTC.
▪ N° 2010/060	Signature d'un contrat avec Viking bateau SARL Marlelet pour la descente de l'ardèche, le 7 juillet 2010, pour un montant de 598 € TTC.
▪ N° 2010/061	Signature d'un marché à compter du 1er juillet 2010 pour la maintenance du système informatique avec la société SIGEC pour un montant de 37 889,28 € TTC Annuel à compter du 1er juillet 2010.
▪ N° 2010/062	Signature d'un marché pour l'étude sur le profil des eaux de baignade avec la Société des Eaux de Marseille pour un montant de 8 372 € TTC
▪ N° 2010/063	Signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre pour l'étude et la maîtrise d'œuvre de l'aménagement du MAPE avec Christophe CAIRE, Architecte, pour un montant d'honoraires de 11 583 € TTC
▪ N° 2010/064	Signature d'une convention avec l'ADIL pour 1 durée d'1 an renouvelable. Pour mise à disposition d'un local communal, à titre gracieux.
▪ N° 2010/065	Signature d'un marché avec la société Bertello pour la fourniture et la pose du matériel de cuisine pour la Commune d'Ensuès la Redonne pour un montant de 30 588,90 € TTC.
▪ N° 2010/066	Désignation de Maître TOUITOU pour défendre les intérêts de la Commune près du tribunal Administratif de Marseille contre la requête formulée par Mr LONEGRO Christian à l'encontre du permis de construire PC 13 033 09 H 0028 accordé à la SCI FLORE.
▪ N° 2010/067	Signature d'un contrat pour le contrôle technique nécessaire pour le réaménagement de la buanderie de la crèche de la commune d'Ensuès la Redonne avec le CETE Apave SUD EUROPE pour un montant de 840 € H.T.
▪ N° 2010/068	Signature d'un marché pour les travaux de création et de réhabilitation de l'éclairage public de la commune d'ensues la redonne pour un montant de 72849,53 €

▪ N° 2010/070	Désignation de Maître TOUITOU pour défendre les intérêts de la Commune près du tribunal Administratif de Marseille contre la requête formulée par Mr FORNASERO Christophe à l'encontre du permis de construire PC 13 033 09 H 0038
▪ N° 2010/071	Signature d'un marché avec la société CAVATAIO pour la réhabilitation de l'Eglise Saint-Maur de la Commune d'Ensuès la Redonne pour le lot N°1 (charpente-couverture) ainsi que pour l'option N°1 (fourniture et pose d'un voligeage sous couverture + fourniture et pose d'une sous-face de toiture de Tyvek pour un montant total de 85 088,23 € TTC.
▪ N° 2010/072	Signature d'un marché avec la société ACROBATIS pour la réhabilitation de l'Eglise Saint-Maur de la Commune d'Ensuès la Redonne pour le lot N°2 (Paratonnerre) pour un montant total de 5 801,22 € TTC
▪ N° 2010/073	Signature d'un contrat de Maîtrise d'œuvre avec Denis URVOY Architecte pour la mission d'étude et de maîtrise d'œuvre pour l'extension du gymnase Adrien RICAUD pour un prix global et forfaitaire de 32 640 € TTC
▪ N° 2010/074	Signature d'une convention avec la SARL Automobiles & Services pour l'enlèvement de véhicules en vu de leur gardiennage ou destruction, pour un montant de 61 € par véhicule, pour une durée d'un an.
▪ N° 2010/076	Désignation de Maître TOUITOU pour défendre les intérêts de la Commune près du tribunal Administratif de Marseille contre la requête de Monsieur et Madame MENDES à l'encontre de la Mairie d'Ensuès la Redonne pour le refus de la déclaration préalable N° 13 033 10 H 0035 du 13/04/2010
▪ N° 2010/077	Désignation de Maître TOUITOU pour défendre les intérêts de la Commune près de la cour Administrative d'appel de Marseille à l'encontre du jugement du tribunal Administratif de Marseille N° 0800813 du 13 avril 2010 annulant l'arrêté de permis de construire PC 13 033 07 H 0032 accordé à Monsieur MATHIOT
▪ N° 2010/080	Signature avec APAVE SUD EUROPE d'un marché concernant la mission de contrôle technique pour l'extension du gymnase A. Ricaud, pour un montant de 5495,62 €.
▪ N° 2010/081	Signature d'un marché avec la Sté A2C concernant le diagnostic accessibilité des ERP pour un montant global et forfaitaire de 2631,20 €
▪ N° 2010/083	Signature d'une décision afférente aux festivités et à la programmation Culturelle 2010. Spectacle dînatoire le 25/09 avec participation du public fixée à 12 € & ateliers de cuisine les 16 & 30/10, participation du public à 30 €.

II. Délibérations communautaires

- **DECISION N°10/048/D du 05/03/2010**
 - signature de l'avenant N°1, avec le bureau Alpes Contrôle, au marché 07164 pour la réalisation de l'extension de la station d'épuration des eaux usées d'Ensuès la Redonne – contrôle technique.
- **DECISION N°10/079/D du 17/05/2010**
 - signature d'un avenant N°4, avec STEREAU/SENEC/SETEB au marché 08-015 extension de la station d'épuration d'Ensuès la Redonne, pour un montant de 75 811.00 €

- **DECISION N°10/106/D du 14/06/2010**
 - signature d'une délégation du droit de préemption urbain pour permettre un libre accès à un ouvrage pluvial, pour l'acquisition d'une bande d'une superficie de 140 m² à détacher d'une parcelle appartenant au consort CATALON.
- **ARRETE N°10/127/CC du 20/05/2010**
 - signature d'un arrêté afférant à la 1^{ère} révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme d'Ensues la Redonne dans l'objectif d'étendre la zone UD4 d'une superficie de 1130 m² afin de rendre constructible un lot issu d'une ancienne ZAC desservi par l'ensemble des réseaux.

III. Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 10 juin 2010.

NB : Au sujet de la délibération N°2010/06/53 DTLE1, il est bien noté que les tarifs dépendent du Quotient Familial (Revenu Brut Global / nombre de part)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu du Conseil Municipal du 10 juin 2010.

RAPPORT N° DGS 1

DELIB N° 2010/09/067 - DGS 1

Objet : Affectation du résultat – Exercice 2009

Conformément à l'instruction comptable M14, le Conseil Municipal doit se prononcer dans l'année qui suit la clôture de chaque exercice comptable, sur l'affectation à donner au résultat de fonctionnement de l'exercice clôt.

Lors de sa séance du 22 avril 2010, le Conseil Municipal a constaté par ses délibérations N° 2010-04-35 et 36 les résultats du compte administratif et du compte de gestion lesquels s'établissent tels que suit :

RECAPITULATION DES RESULTATS DE CLOTURE

Section	Résultat clôture 2008	- Affectations 2009	+ Résultat 2009	= Résultat clôture 2009
Investissement	467 662,79 €	0,00 €	- 492 287,79 €	- 24 625,00 €
Fonctionnement	536 362,86 €	322 456 ,86 €	926 205, 49 €	1 140 111,49 €
Totaux	1 004 025,65 €	322 456,86 €	433 917,70 €	1 115 486,49 €

Soit un résultat de Clôture qui s'élève à 1 140 111,49 euros, en hausse de 603 748.63 € par rapport à 2008 ; et un fonds de roulement net global de 1 115 486,49 €, en augmentation de 111 460,84 € par rapport à 2008.

Il est donc proposé d'affecter les résultats comme suit :

- un montant de 840 111,49 € à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » de façon à couvrir le Besoin de financement de la section d'Investissement,
- le solde disponible en report à nouveau à l'article R 002 « Excédent de fonctionnement reporté », pour un montant de 300 000 €, destiné à être gardé en réserve pour financer les investissements futurs.

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents ou représentés valide l'affectation des résultats avec :

POUR..... 20 CONTRE 00 ABSTENTIONS..... 7

- un montant de 840 111,49 € à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » de façon à couvrir le Besoin de financement de la section d'Investissement et,

- le solde disponible en report à nouveau à l'article R 002 « Excédent de fonctionnement reporté », pour un montant de 300 000 €, destiné à être gardé en réserve pour financer les investissements futurs.

RAPPORT N° DGS 2

DELIB N° 2010/09/068 - DGS 2

Objet : Budget Supplémentaire 2010

Au cours de sa séance du 17 décembre 2009, le Conseil Municipal a adopté le budget primitif 2010 par délibération numéro 2009-12-65.

Voté par anticipation, ce budget ne reprenait pas les résultats de l'exercice 2009.

- un volume de dépenses et recettes équilibré à 300 000 € en section de fonctionnement,
- un suréquilibre de 252 051,58 € en section d'investissement, correspondant à 2 258 004,83 € de crédits supplémentaires en recettes (dont 1 257 336,34 € de crédits de report) et 2 005 953,25 € de crédits supplémentaires en dépenses (dont 1 828 368,25 € de crédits de report en dépenses).

Par conséquent, le budget définitif de l'exercice 2010 s'établit en suréquilibre pour la même somme de 252 051,58 €.

Il vous est proposé d'approuver le Budget Supplémentaire chapitre par chapitre comme le prévoit le code général des collectivités territoriales en son article L2311-11, et pour les opérations d'investissement, opération par opération :

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents ou représentés approuve le budget supplémentaire selon le tableau ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES DE L'EXERCICE			POUR	CONTRE	ABSTENTION
011	Charges à caractère général	+ 20 000,00€	20	0	7
65	Autres charges courantes	+ 5 000,00€	25	0	2
67	Charges exceptionnelles	+ 1 000,00€	25	0	2
023	Virement à l'investissement	+ 274 000,00€	20	0	7
RECETTES DE L'EXERCICE			POUR	CONTRE	ABSTENTION
002	Résultat de fonctionnement reporté	+ 300 000,00 €	20	0	7
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES DE L'EXERCICE			POUR	CONTRE	ABSTENTION
OP669	travaux divers 2010	+ 17 200,00 €	20	0	7
OP652	aménagement de l'Hôtel de ville	+ 35 760,00 €	20	6	1
OP656	Amélioration performance énergétique	+ 10 000,00 €	27	0	0

OP665	achat livres 2010	+ 7 000,00 €	27	0	0
OP669	travaux divers 2010	- 7 000,00 €	27	0	0
OP670	Réhabilitation Boulodrome Municipal	+ 90 000,00 €	20	0	7
001	Déficit antérieur reporté	+ 24 625,00 €	20	0	7
RECETTES DE L'EXERCICE			POUR	CONTRE	ABSTENTION
021	Virement à l'investissement	+ 274 000,00€	20	0	7
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	+ 840 111,49 €	20	0	7
OP571	Réseau pluvial 2007-09 (avenant contrat CDDA)	- 352 013,00 €	20	0	7
OP640	Réfectoire école élémentaire (CG)	+ 60 000,00 €	27	0	0
OP667	Amélioration MAPE (CG)	+ 60 000,00 €	22	0	5
OP670	Réhabilitation Boulodrome Municipal (CG)	+ 60 000,00 €	20	0	7
OP651	Construction d'une Salle des Festivités (CDDA)	+ 37 500,00 €	20	7	0
OP650	Agrandissement gymnase (CDDA)	+ 21 070,00 €	27	0	0

RAPPORT N° DGS 3
DELIB N° 2010/09/069 - DGS 3

Objet : Déménagement provisoire de la salle des mariages et du conseil Municipal.

A compter du mois de novembre 2010, des travaux de réaménagement de l'entrée de l'Hôtel de Ville et de réorganisation de l'accueil, rendent nécessaire le déplacement provisoire de la salle des mariages et du Conseil Municipal.

Comme le prévoit le Code Civil et l'Instruction Générale applicable en matière d'état civil n° 393 et 394, en cas de travaux et d'impossibilité d'utiliser la salle prévue pour les mariages ou une autre salle au sein de la Mairie, il appartient au Conseil Municipal de délibérer et de fixer le local extérieur susceptible de suppléer à l'habituelle salle des mariages.

Ainsi, à compter du 1^{er} novembre et jusqu'au 30 avril, le local communal « Maison Pour Tous », située avenue Frédéric Mistral, sera affectée comme annexe de la maison commune : les mariages y seront célébrés, et les Conseils Municipaux s'y dérouleront.

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents ou représentés

POUR22 CONTRE00 ABSTENTIONS.....5

- décide d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'installation de cette annexe durant la durée prévue des travaux.

RAPPORT N° DTLE 1
DELIB N° 2010/09/070 - DTLE 1

Objet : Avenant au contrat jeunesse et sports avec le Ministère de la jeunesse et des solidarités actives année 2010

Le dispositif Contrat Educatif Local (CEL) signé pour la période 2004-2007 entre la Ville, le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de la Jeunesse et des Sports a permis, grâce aux financements de ce dispositif, le développement des animations périscolaires sur les temps cantines, ainsi que la création d'activités extrascolaires les mercredis et pendant les vacances.

Malgré la baisse des financements publics sur ces secteurs, la Ville a bénéficié d'un Avenant jusqu'au 31 Décembre 2009.

Pour l'année 2010, et malgré les changements apportés par la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), le Ministère de la Jeunesse et des Solidarités Actives a maintenu les financements pour les Contrats Jeunesse et Sports destiné à soutenir l'action des Associations, dans le cadre du Projet Educatif Global de la Ville, et notamment en direction des 11-18 ans sur le temps libre.

Le montant maximum pouvant être perçu est actuellement de 3 000 Euro.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- *Autorise Monsieur le Maire à signer l'Avenant au contrat Jeunesse et Sport pour l'année 2010.*

RAPPORT N° DTLE 2

DELIB n° 2010/09/071 - DTLE 2

Objet : Tarifs Séjours Hiver 2011

Il s'agit aujourd'hui de définir les tarifs pour les séjours d'hiver organisés par la Commune pour les enfants et les jeunes de 6 à 17 ans résidents à Ensues-la-Redonne et ceux extérieurs à la commune.

Ces tarifs dépendent du quotient familial de la famille (Revenu Brut Global/nombre de part).

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents ou représentés, adopte ces nouveaux tarifs.

POUR 20 CONTRE 05 ABSTENTIONS 02

	Résidents	Extérieurs
Nb de jours	7 jours	7 jours
QF < ou = 3 533	211 €	265 €
3 534 € < QF < 4 823 €	254 €	303 €
4 824 € < QF < 7 062 €	297 €	347 €
7 063 < QF < 10 373 €	341 €	390 €
QF > ou = 10 374 €	390 €	433 €

RAPPORT N° DSTU 1

DELIB n° 2010/09/072 - DSTU 1

Objet : Qualité et Prix du service public de l'Eau et de l'Assainissement : Approbation du rapport annuel 2009

Depuis le 1^{er} janvier 2001, la compétence relative aux services publics de l'eau et de l'assainissement a été transférée à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Elle est exercée par la SEM (Société des Eaux de Marseille) et la SERAM (Société d'exploitation du Réseau d'Assainissement de Marseille), délégataires de Service Public.

Conformément à l'article 73 de la loi du 2 février 1995, ainsi qu'à la loi du 2 janvier 2002 ces délégataires de service public doivent remettre un rapport annuel avant le 1^{er} juin, lequel doit être approuvé par les collectivités délégantes dans la plus proche réunion délibérante.

Voici les principaux éléments de ce rapport annuel :

Pour l'année 2009, le volume distribué pour la commune d'Ensues la Redonne du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 est de 547 567 m³ pour 2 424 abonnements (2 376 abonnés en 2008).

La station d'épuration d'Ensuès la Redonne a traité 176 070 m³ d'eaux usées pour 1 183 abonnements (1 066 en 2008).

Le prix de l'eau sur la commune est de 3,4053 €/ m³, il correspond au tarif de l'eau plus le tarif de l'assainissement, soit une augmentation de 0,87 % par rapport à 2008 :

TARIF EAU	2007	2008	2009
Total délégataire	1,3167	1,3732	1,3862
Total commune	0,5457	0,5566	0,5678
TOTAL EAU HT	1,8624	1,9298	1,9540
TARIF ASSAINISSEMENT			
Total délégataire	0,6540	0,6824	0,6891
Total commune	0,2013	0,2054	0,2094
TOTAL ASSAINISSEMENT HT	0,8553	0,8878	0,8985
REDEVANCE			
TOTAL REDEVANCE & TAXES	0,5602	0,5584	0,5528
TOTAL TTC / m³	3,2779	3,3760	3,4053

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- *Approuve le rapport de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.*

RAPPORT N° DSTU 2

DELIB N° 2010/09/073 - DSTU 2

Objet : Bien présumé sans Maître

Je vous rappelle que les communes peuvent acquérir les biens immobiliers sans maître (le propriétaire est décédé depuis près de trente ans, sans héritier). Ils peuvent être intégrés dans le domaine communal après une procédure relevant du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

La parcelle concernée est : AE 402 – dernier propriétaire connu : Mme SAFI /chez LAMOUCINE SAFI 2 rue Emile Bernard 89700 TONNERRE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire,

- *à lancer la procédure d'intégration de la parcelle dans le domaine public communal,*
- *à signer tous les documents nécessaires.*

RAPPORT N° DSTU 3

DELIB N° 2010/09/074 - DSTU 3

Objet : Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour la sonorisation et les aménagements acoustiques de la salle du Conseil Municipal d'Ensuès la Redonne.

Dans le cadre du réaménagement de l'entrée de l'Hôtel de ville, la réhabilitation et la sonorisation de la salle du Conseil Municipal sont apparues nécessaires. La mise en place d'une sonorisation intégrée, d'un équipement permettant la projection et l'enregistrement favoriserait l'amélioration de la qualité de l'accueil et le confort des usagers.

Ces aménagements peuvent faire l'objet d'une demande de subvention exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire auprès du Ministère de l'Intérieur.

Le coût de ces travaux est estimé à 29 900 € HT.

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire,

POUR 20 CONTRE 04 ABSTENTIONS 03

- *à solliciter l'aide du Ministère de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire,*
- *à signer tous les documents relatifs à l'accomplissement et à la réalisation de la recette correspondante.*

RAPPORT N° DSTU 4

DELIB n° 2010/09/075 - DSTU 4

Objet : Approbation de la convention de financement de travaux avec le SMED pour l'intégration des ouvrages de distribution publique d'énergie électrique – Programme 2010.

La commune d'Ensuès la Redonne a approuvé un programme d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques sur la Place des Aires.

Le montant total des travaux est estimé à 203 833 € HT, il comprend les travaux de génie civil, de câblage et de raccordement, les études, le CSPPS et la Maîtrise d'œuvre.

Le plan de financement en HT de cette opération se présente de la manière suivante :

- ERDF (40 % plafonné à 120 000 €) 48 000 €
- CG 13 (20 % plafonné à 95 000 €) 19 000 €
(commission permanente du 23/07/10)
- Commune (solde de l'opération) 136 833 €

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents ou représentés,

POUR 25 CONTRE 0 ABSTENTIONS 02

- *approuve la convention de financement de travaux avec le SMED, pour le programme 2010 d'intégration dans l'environnement des réseaux électriques sur la place des Aires.*
- *autorise Monsieur le Maire à signer ces documents ainsi que ceux nécessaires à la bonne exécution de ces travaux.*

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal pour l'année de réalisation des travaux.

RAPPORT N° DSTU 5

DELIB N° 2010/09/076 - DSTU 5

Objet : Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour l'aménagement de la montée du tennis.

La montée du tennis, chemin communal, est à l'heure actuelle inachevée et munie d'un revêtement provisoire en mauvais état, elle doit être aménagée rapidement pour des raisons de sécurité.

- le parking du tennis nécessite un revêtement définitif de même niveau,
- la jonction piétonnière entre le parking du gymnase et le tennis doit être réalisée,
- enfin, les réservations nécessaires à l'éclairage public doivent être posées pour l'avenir.

Le coût de ces travaux est estimé à 30 000 € HT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- sollicite l'aide du Ministère de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'accomplissement et à la réalisation de la recette correspondante.

RAPPORT N° DRH 1

DELIB N° 2010/09/077 – DRH 1

Objet : Créations de postes d'adjoints d'animation de 2ème classe non titulaires saisonniers : Période d'octobre 2010 à juin 2011

Pendant les petites vacances scolaires de l'année 2010/2011, le Centre de loisirs sans hébergement fonctionne tous les jours (sauf les week-ends et les jours fériés); l'effectif peut atteindre jusqu'à 80 enfants par jour.

Aussi il convient de prévoir le recrutement du personnel saisonnier nécessaire pour renforcer l'effectif du personnel du CLSH pendant ces mêmes vacances scolaires de l'année 2010/2011, et respecter les normes d'encadrement en vigueur.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Décide de créer 21 emplois d'adjoints d'animation de 2ème classe non titulaires saisonniers à temps complet pendant les petites vacances scolaires de l'année 2010/2011, à compter du mois d'octobre 2010 jusqu'au mois de juin 2011.

La rémunération de ce personnel saisonnier s'effectuera sur la base de la grille indiciaire du grade d'adjoint d'animation de 2ème classe. Les crédits nécessaires sont et seront inscrits au chapitre 012 du budget communal.

RAPPORT N° DRH 2

DELIB N° 2010/09/078 – DRH 2

Objet : Emploi de vacataire : rémunération de Jury de recrutement

La commune est en cours de recrutement d'un chef de poste de police municipale. Compte tenu de la complexité et de la technicité des fonctions exercées par un chef de police, il est apparu nécessaire de recourir à l'aide d'un professionnel afin d'appuyer le jury dans son choix.

Il s'avère nécessaire de recruter un vacataire, chef de Poste en exercice dans une commune du département, qui participera au jury de recrutement du chef de poste en conduisant l'entretien et prenant en charge l'analyse des capacités techniques du candidat.

La rémunération est de 57€ par vacation, correspondant à une demi-journée de travail soit 3h30.

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents ou représentés,

POUR 25 CONTRE 0 ABSTENTIONS 02

- approuve la fixation de cette rémunération

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget communal.

Objet : Expérimentation de l'entretien professionnel annuel d'évaluation du personnel

Il a été distribué en séance un projet de la grille d'évaluation, ainsi qu'un projet du fascicule d'entretien annuel d'activité.

La loi du 3 août 2009 sur la mobilité dans la fonction publique permet, à titre expérimental, de substituer un entretien professionnel à la notation des agents territoriaux. Le décret du 29 juin 2010 en précise les modalités d'application. L'entretien professionnel vise à apprécier la valeur professionnelle des agents prise en compte pour la promotion interne, l'avancement d'échelon et l'avancement de grade. La mise en application des entretiens professionnels à tout ou partie des fonctionnaires de la collectivité, est subordonnée à une délibération du Conseil Municipal.

Je vous propose que le principe de l'expérimentation de l'entretien professionnel annuel soit appliqué aux années 2010, 2011, 2012 à l'ensemble des fonctionnaires territoriaux et la notation sera supprimée.

L'entretien professionnel annuel sera conduit par le supérieur hiérarchique direct du fonctionnaire et donnera lieu à un compte rendu établi et signé par le supérieur hiérarchique direct; ce compte rendu comportera une appréciation générale littéraire, sans notation, traduisant la valeur professionnelle du fonctionnaire.

Ce compte rendu sera ensuite visé par l'Autorité Territoriale qui pourra, le cas échéant, y porter toutes observations complémentaires.

L'objectif de cette réforme est de rendre plus simple, plus objectif, plus concret et plus efficace l'entretien professionnel annuel.

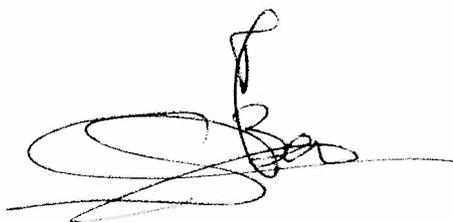
Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- *approuver la mise en place de ces nouvelles modalités d'évaluation du personnel communal.*

Le Maire déclare la séance levée à 20h40.

La Secrétaire de séance,

Sabrina BENKENOUCHE



Le Maire,

~~MICHEL LAC~~

